

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-059 du 23 juin 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 23 juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 12 juin 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mme B. MERLIN,

MM. J.F. LALY, X. DUQUESNE, B. ROUSERE, Ph. GORGUET, D. WERBROUCK, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, E. BURDIAC, H. COPIN, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, M. BLONDEL, Ch. DAMBRINE.

M. G. ALEXANDRE, absent et excusé, a été suppléé par Mme A. LEFEBVRE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Budget Principal 2020 – Décision Modificative n°2.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au conseil de communauté que le vote du budget primitif 2020 est intervenu pour le budget principal lors du conseil communautaire du 3 mars dernier.

Monsieur le Président précise que ce vote est intervenu avant l'envoi par les services fiscaux de l'état de fiscalité. Il est donc nécessaire, tenant compte de cet état, de prendre en considération les recettes supplémentaires liées et de modifier le budget en conséquence.

Monsieur Le Président propose également de tenir des diminutions de recettes qui devront être enregistrés notamment au chapitre des produits des services suite à la période de confinement que nous venons de connaître et qui a mis à l'arrêt pendant près de trois mois le fonctionnement de la piscine intercommunale et des accueils de la petite enfance et de l'enfance.

Monsieur le Président présente les modifications d'écritures dans les différentes sections du budget.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de modifier le budget principal en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2020 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier les écritures budgétaires de la façon suivante :
 - **Recettes de fonctionnement** **+ 350 171,00 €**
 - **Chapitre 70 Produits des services** **- 148 000,00 €**
 - Art 70631 Redevances Piscine - 48 000,00 €
 - Art 70632 Redevances Accueil de loisirs - 100 000,00 €
 - **Chapitre 73 - Impôts et Taxes** **+ 457 322,00 €**
 - Art. 73111-020 - Contributions directes + 138 014,00€
 - Art. 73112-020 - CVAE + 48 197,00€
 - Art. 73113-020 - TASCOM + 26 626,00€
 - Art. 73114-020 - IFER + 211 864,00€
 - Art 7331 -831 - TEOM + 32 621,00€
 - **Chapitre 74 – Dotations et Participations** **+ 40 849,00 €**
 - Art. 74833-020 - Allocations compensatrices CFE + 31 868,00€
 - Art. 74834-020 – Allocations compensatrices TF + 5,00€
 - Art. 74835-020 - Allocations compensatrices TH + 8 976,00€
 - **Dépenses de Fonctionnement** **+ 350 171,00 €**
 - **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **+ 305 000,00**
 - Art. 611-812 Prestations traitement OM + 280 000,00€
 - Art 611-820 Règlement amiable litige Inhari + 25 000,00€
 - **Chapitre 67 – charges exceptionnelles :** **+ 5 171,00 €**
 - Art 673 – titres annulés + 5 171,00 €
 - **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **+ 40 000,00 €**
 - **Recettes d'investissement** **+ 40 000,00 €**
 - **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** **+ 40 000,00 €**
 - **Dépenses d'investissement** **+ 40 000,00 €**
 - **Opération 23 Musée article 21318 Tx chauffage** **+ 40 000,00 €**

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 23 juin 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COPPEL



Le Président,

Jean-Jacques COPPEL



2020-059 du 23/06/2020

Finances – Budget Principal 2020 – DM n°2.